

Appel à projets du Contrat de ville de l'Eurométropole de Strasbourg

édition 2027



Sommaire

1. CADRE DE L'APPEL À PROJETS 2027	3
2. PRIORITÉS DE L'APPEL À PROJETS 2027	6
3. MODALITÉS DE RÉPONSE	7
4. MODALITÉS DE DÉPÔT DES DOSSIERS	9
5. DOCUMENTS À RENSEIGNER EN LIEN AVEC LES RÉFÉRENTS DU TERRITOIRE ...	11
6. CONTACTS	17
7. ANNEXES	21

1. Cadre de l'appel à projets 2027

La Politique de la ville vise à réduire les écarts de développement au sein des territoires urbains, à restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers les plus en difficulté en améliorant les conditions de vie de leurs habitantes et habitants. Elle est pilotée localement par les intercommunalités, en lien avec la Préfecture et les communes, à travers le Contrat de ville.

Le [Contrat de ville « Quartiers 2030 » de l'Eurométropole de Strasbourg](#) est mis en œuvre sur la période 2024-2030 et bénéficie aux 21 quartiers dits « prioritaires de la Politique de la Ville » (QPV) du territoire. Une année de concertation et de consultation avec les habitantes et habitants, les acteurs et actrices de terrain et les 43 partenaires signataires a permis l'élaboration d'une convention cadre, validée en mars 2024, dont la déclinaison opérationnelle pour chaque quartier est précisée dans des plans d'actions territoriaux intégrés aux [Cahiers de quartier](#), et, pour certains quartiers, à l'appui du [Deuxième programme de renouvellement urbain](#).

L'appel à projets 2027 du Contrat de ville a pour objectif de soutenir des actions et des initiatives portées dans les territoires de la Politique de la ville au bénéfice de leurs habitantes et habitants, développées en cohérence avec les enjeux prioritaires du Contrat de ville.

 Vous pouvez consulter et télécharger les documents cadres du Contrat de ville « Quartiers 2030 » sur le site internet de l'Eurométropole de Strasbourg : <https://www.strasbourg.eu/contrat-ville-quartiers-2030>.

RAPPEL

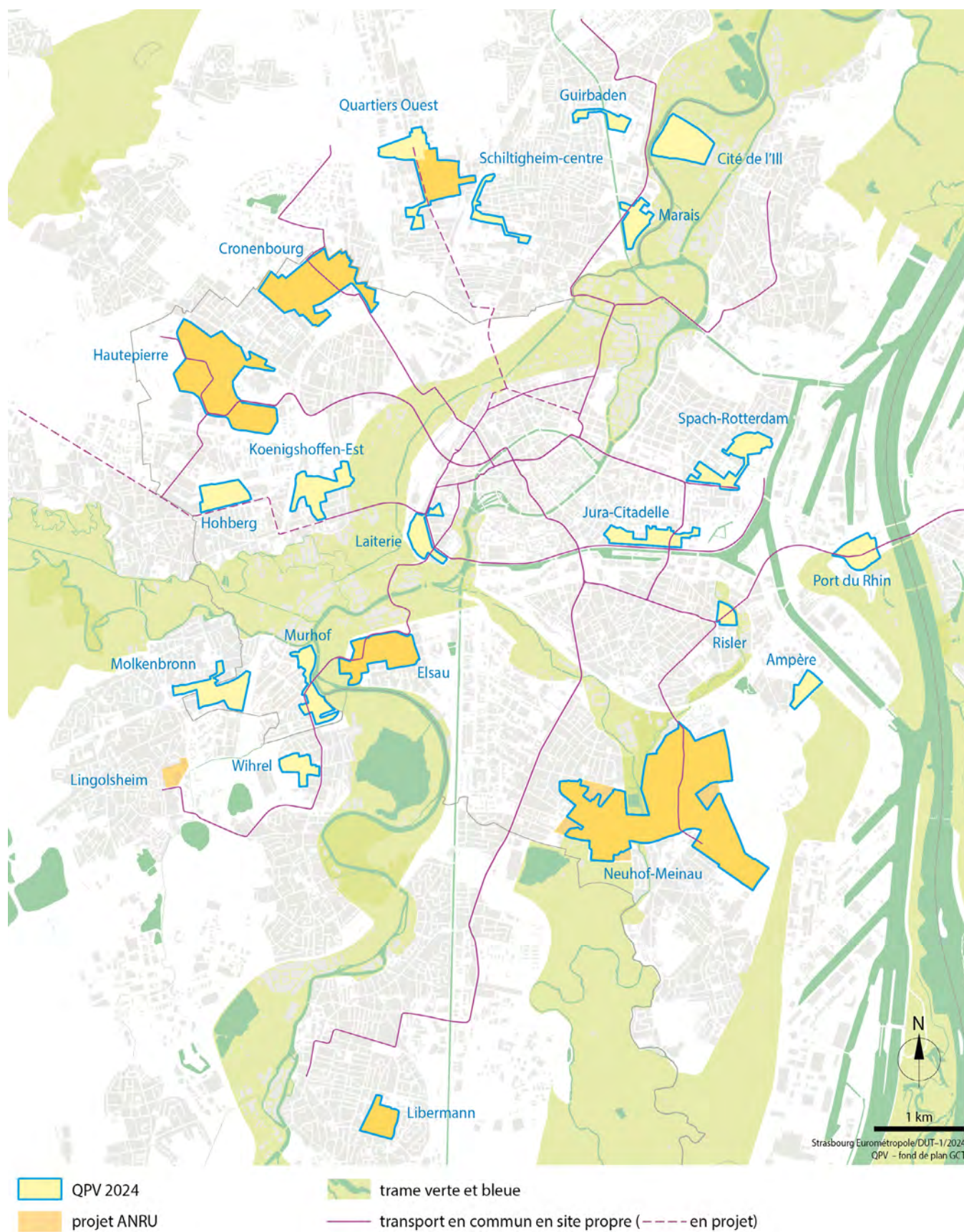
- l'ensemble des projets prévus en 2027 sont à déposer dès le lancement de l'appel à projets dans le calendrier de dépôt décrit ci-après ; il n'y aura pas de 2^{ème} phase de dépôt des dossiers ;
- les actions éligibles doivent être réalisées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2027 ou sur un calendrier scolaire soit entre le 1^{er} septembre 2027 et le 30 juin 2028.

 Vous êtes invités à déposer l'ensemble des projets éligibles prévus en 2027 sur la période unique de dépôt de l'appel à projets.

LE CALENDRIER DE L'APPEL À PROJETS 2027 DU CONTRAT DE VILLE

1^{er} octobre 2026	Ouverture du dépôt des dossiers de demande de subventions
15 novembre 2026	Clôture du dépôt des dossiers de demande de subventions
De décembre 2026 à février 2027	Instruction partagée des projets par les financeurs
À partir de mars 2027	Information des décisions de soutien aux porteurs de projets - selon le calendrier des instances décisionnelles propres à chaque financeur

LES 21 QUARTIERS PRIORITAIRES DE L'EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG



LES AMBITIONS ET LES ENJEUX DU CONTRAT DE VILLE 2024-2030

Les projets déposés dans le cadre du présent appel à projets doivent s'inscrire dans les orientations stratégiques et territoriales du Contrat de ville, définies dans la [Convention cadre](#) et les [Cahiers de quartier](#), et structurées autour de 3 ambitions partagées.

UN TERRITOIRE INCLUSIF ET SOLIDAIRE

- L'égalité réelle et la lutte contre les discriminations
- L'accès et le recours aux services publics, aux droits sociaux et juridiques
- La mixité sociale
- La mobilité durable et apaisée
- La prévention, le bien être et le maintien en bonne santé dès le plus jeune âge
- L'accès à une alimentation durable et de qualité
- La prise en compte du vieillissement de la population

DES QUARTIERS OÙ GRANDIR ET S'ÉMANCIPER TOUT AU LONG DE LA VIE

- Le soutien à la parentalité
- La lutte contre les effets des inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative
- L'accès à la formation et au développement des compétences
- La maîtrise de l'écrit, de la lecture et des usages numériques
- L'accès à l'emploi durable pour toutes et tous
- L'entrepreneuriat et le développement des activités économiques, notamment d'utilité sociale
- L'épanouissement et l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs
- La citoyenneté, la participation et l'engagement

DES RUES ET DES LOGEMENTS OÙ IL FAIT BON VIVRE

- La qualité et la sobriété énergétique de l'habitat
- L'adaptation au changement climatique et la protection de l'environnement
- La proximité et la vie de quartier
- La qualité, la propreté et l'appropriation des espaces communs
- La sécurité et la tranquillité publiques

2. Priorités de l'appel à projets 2027

Les projets répondant aux enjeux du Contrat de ville et aux objectifs territoriaux définis dans les plans d'action territoriaux de chaque QPV sont éligibles à un soutien financier des partenaires.

En 2027, l'État et les collectivités ont décidé de prioriser leurs financements autour des enjeux suivants :

Soutenir les parents et accompagner la réussite des enfants et des jeunes

Les difficultés sociales et éducatives peuvent fragiliser les parcours des enfants et des jeunes et rendre plus complexe l'exercice du rôle parental. Les partenaires souhaitent soutenir les actions qui accompagnent les parents, renforcent les liens parents-enfants et favorisent la réussite scolaire et éducative.

Une attention particulière sera portée aux actions d'aide aux devoirs et aux initiatives favorisant la continuité éducative.

Favoriser l'apprentissage et la maîtrise de la langue française

La maîtrise de la langue française constitue un levier essentiel d'autonomie, d'accès aux droits, d'insertion sociale et professionnelle et de participation à la vie collective. Les partenaires souhaitent soutenir les actions permettant aux habitantes et habitants de développer leurs compétences linguistiques et leur confiance dans l'usage de la langue, notamment les ateliers sociolinguistiques (ASL) et les actions de Français Langue Étrangère (FLE) à visée d'insertion sociale et professionnelle.

Encourager l'émancipation par la culture, le sport, l'ouverture et la mobilité

S'émanciper, c'est gagner en autonomie, en capacité d'agir et en esprit critique, pour faire ses propres choix de façon libre et éclairée. Les partenaires soutiendront les projets qui permettent aux habitantes et habitants, notamment les plus éloignés des pratiques et des lieux, de découvrir de nouvelles activités et de nouveaux environnements, par le sport, la culture ou toute autre démarche favorisant l'épanouissement, le lien social et le questionnement.

Une attention particulière sera portée aux actions qui favorisent l'ouverture sur l'extérieur, lèvent les freins à la mobilité et contribuent à élargir les horizons, à confronter les points de vue et à développer le regard critique de chacune et chacun.

Promouvoir les actions en faveur des femmes

Les femmes peuvent être davantage exposées aux situations d'isolement, de précarité et de limitation de leur accès aux droits, à l'emploi, aux loisirs et à la vie sociale. Les partenaires souhaitent soutenir les initiatives qui améliorent leurs conditions de vie et l'accès à l'emploi, renforcent leur pouvoir d'agir et encouragent une appropriation des espaces et des équipements publics plus égalitaire.

Accompagner le vieillissement de la population et prévenir l'isolement

Le vieillissement de la population pose des enjeux croissants en matière de maintien de l'autonomie, de participation à la vie sociale et de prévention de l'isolement. Les partenaires souhaitent soutenir les initiatives qui favorisent le bien-vieillir et renforcent les liens sociaux et la participation à la vie locale.

Une attention particulière sera accordée aux actions visant à prévenir et à lutter contre les situations d'isolement des personnes vulnérables.

3. Modalités de réponse

LES STRUCTURES ÉLIGIBLES

Toute personne morale, de droit public ou privé, est éligible, quel que soit son lieu d'implantation. Les structures porteuses de projet peuvent ainsi être des associations, des collectivités, des bailleurs sociaux, et à certaines conditions des entreprises œuvrant pour les habitants des QPV.

LES CRITÈRES DE RECEVABILITÉ DES PROJETS

La recevabilité des projets sera analysée au regard :

- du public bénéficiaire de l'action qui doit s'adresser aux habitantes et habitants d'un ou plusieurs QPV dans une proportion très significative (supérieure ou égale à 50%), et contribuer à développer l'égalité femmes-hommes et l'inter-générationnel ;
- de l'année de réalisation de l'action : entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2027 ou sur un calendrier scolaires soit entre le 1^{er} septembre 2027 et le 30 juin 2028 ;
- du respect du calendrier de dépôt du dossier à l'appel à projets ;
- de la complétude du dossier (voir procédure de dépôt [page 9](#)) ;
- de la prise de contact avec les correspondants du Contrat de ville au préalable du dépôt de dossier, notamment pour les nouveaux projets et les projets modifiés (voir procédure de dépôt [page 9](#)) ;
- de l'évaluation de l'action en renouvellement à travers le dépôt d'un bilan financier et quantitatif sur le portail DAUPHIN, pour tout projet ayant déjà été financé dans le cadre de l'appel à projets du Contrat de ville.

LES CRITÈRES DE SÉLECTION DES PROJETS

La qualité des projets sera analysée au regard :

- de l'adéquation du projet à un besoin local et aux orientations et priorités définies dans la [Convention cadre](#) et les plans d'actions territoriaux des [Cahiers de quartier](#) du Contrat de ville ;
- de la contribution du projet à la lutte contre les discriminations, à l'égalité de genre et aux droits des femmes ;
- de la présentation de l'action et de ses objectifs, qui doit être claire et articulée avec l'existant sur le quartier ;
- du travail de co-construction avec la ou les communes concernées, les habitantes et habitants et tout autre acteur ou structure identifiés ;
- du partenariat mobilisé sur les différentes étapes de mise en œuvre du projet ;
- du caractère innovant et/ou expérimental du projet qui sera regardé avec attention ;
- de l'adéquation des moyens aux objectifs du projet (moyens humains et partenariaux mobilisés, faisabilité financière) ;
- de la mobilisation et la recherche de financement complémentaire et d'une capacité d'autofinancement (bénévolat, fonds propres, mécénat).



Pour vous accompagner dans la mise en avant de l'**égalité femmes-hommes** dans vos projets, un récapitulatif des questions clés à se poser et des ressources vous est proposé en annexe 2. Des **permanences de conseil en territoire sont ouvertes du 5 octobre au 5 novembre 2026** ([inscriptions ici](#)).

Afin de vous accompagner dans la prise en compte des critères lors de l'élaboration de votre projet et la rédaction de votre dossier, un **formulaire est proposé dans la partie 5 « Documents à renseigner en lien avec les référents du territoire » (page 11)**. Celui-ci devra être renseigné lors de vos échanges préalables avec le ou la délégué-e du préfet et le ou la référent-e municipal, puis déposé sur le [portail DAUPHIN](#).

Pour les projets en renouvellement, ce formulaire vous invite également à **renseigner un bilan intermédiaire de l'action menée**, afin de rendre compte de sa mise en œuvre et des premiers résultats obtenus.

UNE ATTENTION PARTICULIÈRE POUR LES ASSOCIATIONS DE PROXIMITÉ

Au sein du présent appel à projets, sont considérées comme **associations de proximité** les structures qui répondent à l'ensemble ou à la majorité des critères suivants :

CRITÈRE	DÉFINITION RETENUE
Implantation	Association située physiquement au cœur du QPV ou dont les actions se déploient sur un à deux QPV maximum
Comptes annuels	Les charges de l'association sont généralement inférieures ou égales à 100 000 €
Moyens humains	Fonctionnement bénévole ou avec au maximum 2 salariés permanents
Ancrage partenarial	- Co-animation avec le centre social, les écoles ou les associations du QPV - Habitantes et habitants acteurs et actrices du projet associatif - Conseil d'administration majoritairement composé de résidents ou d'acteurs du QPV, et mixte (présence équilibrée de femmes et d'hommes)

Les associations remplissant les critères ci-dessus peuvent déposer **un dossier unique pour l'ensemble des demandes de subvention** faites dans le cadre de l'appel à projets du Contrat de Ville.

Elles peuvent également prendre l'attache des services de l'État (cf. [contacts en page 17](#)) pour être accompagnées dans la structuration de leur activité (renforcement de la gouvernance, professionnalisation, consolidation du modèle économique, mutualisation de moyens).



Un **formulaire dédié est disponible en page 15**. Celui-ci devra être renseigné lors de vos échanges préalables avec le ou la délégué-e du préfet et le ou la référent-e municipale, puis déposé sur le [portail DAUPHIN](#).

4. Modalités de dépôt des dossiers

LE DIALOGUE PRÉALABLE AU DÉPÔT DE DOSSIER

Chaque porteur de projet est invité à prendre contact, en amont du dépôt de dossier, avec les référents Politique de la ville : le ou la délégué-e du Préfet et le ou la référent-e municipal-e, ou s'il s'agit d'un projet inter-quartiers, avec la Direction de projet Politique de la ville de l'Eurométropole de Strasbourg et la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Bas-Rhin (voir liste détaillée des [contacts en page 11](#)).

LA SAISIE INITIALE DE LA DEMANDE SUR LE PORTAIL DAUPHIN

Les demandes de subvention doivent être saisies sur le portail DAUPHIN jusqu'au **15 novembre 2026 à minuit**, via le lien suivant :

<https://usager-dauphin.anct.gouv.fr/>

Pour tout dossier, une demande d'un montant minimum de 1€ à l'État sous l'intitulé 67-ETAT-POLITIQUE-VILLE doit être sollicitée.

L'État ne financera pas les actions pour lesquelles le montant de la subvention sollicitée est inférieur à 1 000 €.

 Vous pouvez télécharger la [notice d'utilisation du portail DAUPHIN](#) sur le site de l'Eurométropole de Strasbourg.

 Pour toute aide concernant la saisie en ligne sur le portail DAUPHIN, vous pouvez contacter la cellule d'assistance technique de l'ANCT par téléphone au 09 70 81 86 94 ou par mail à l'adresse suivante : support.P147@proservia.fr

LA SAISIE COMPLÉMENTAIRE SUR D'AUTRES PORTAILS

Pour solliciter des financements auprès des financeurs suivants, des démarches et calendriers spécifiques sont à prendre en compte **en complément de la saisie sur le portail DAUPHIN** :

- la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) : toute demande pour l'année 2027 est à déposer entre le 15 novembre et le 15 décembre 2026 sur le site dédié [Demandes de subventions à la DRAC Grand Est](#) ; l'appel à projets « Culture et Contrats de ville » est plus particulièrement dédié aux actions d'éducation artistique et culturelle à destination des habitants des QPV ;
- la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) : toute demande auprès de la CAF pour les appels à projets devra se faire selon les modalités précisées dans chaque dispositif diffusé par la CAF ;
- la Région Grand Est : toute demande est à déposer en ligne et selon les critères d'éligibilité indiqués. Le dispositif de [soutien à la vie associative de proximité « DIVA'P »](#) (tout au long de l'année, au plus tard 3 mois avant le démarrage de l'action) et le dispositif de [soutien aux associations dans leurs projets d'investissements « Inv'Est Asso »](#) (tout au long de l'année, avant l'achat) sont particulièrement appropriés pour les projets développés en QPV.

LES FINANCEURS

En répondant à l'appel à projets du Contrat de ville, le porteur de projet peut solliciter :

- **les fonds spécifiques « Politique de la ville » de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT)** ; et le cas échéant d'autres fonds de l'État correspondant au domaine dans lequel l'action s'inscrit ;

- **des subventions des collectivités locales**, spécifiquement dédiées à la « Politique de la ville » ou mobilisées dans leurs champs de compétences respectifs au titre du droit commun :
 - ▷ les communes : **Strasbourg, Schiltigheim, Bischheim, Illkirch-Graffenstaden, Lingolsheim et Ostwald** ;
 - ▷ **l'Eurométropole de Strasbourg** ;
 - ▷ **la Collectivité européenne d'Alsace**, partenaire des 7 Contrats de ville signés sur le périmètre du territoire alsacien, comptant un total de 35 QPV, qui mobilise son droit commun et une enveloppe spécifique (cf. priorités de la CeA en [annexe 1](#)) ;
 - ▷ **la Région Grand Est** ;
- **des subventions de la Caisse d'allocations familiales (CAF) du Bas-Rhin** pour des actions entrant dans son champ de compétences, en articulation avec les appels à projets de droit commun existants, hors CLAS et Parentalité (cf. [règlement intérieur des aides collectives](#)).



En cas de financement de votre action, vous devrez **mentionner la participation de l'ensemble des financeurs à votre projet dans toutes vos communications.**

5. Documents à renseigner en lien avec les référents du territoire

Document de travail à compléter par le porteur de projet en lien avec les référents du territoire

Ce document accompagne l'échange avec les délégués du préfet et les référents quartier du Contrat de Ville.

Il prépare le dépôt du dossier sur le portail DAUPHIN.

UNE FOIS COMPLÉTÉ, CE DOCUMENT DEVRA ÊTRE DÉPOSÉ SUR LA PLATEFORME POUR CHAQUE DEMANDE.

IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE PORTEUSE ET DU PROJET

Nom de la structure porteuse			
Statut juridique	☐ Association	☐ Collectivité	☐ Entreprise
	☐ Bailleur social	☐ Autre	
Nom du projet			
QPV concerné(s)			
Contact référent de la structure (nom, tél, mail)			
Correspondant Contrat de Ville contacté			
Projet nouveau, modifié ou en renouvellement ?	☐ Nouveau	☐ Modifié	☐ Renouvellement

1. Critères de recevabilité - À VÉRIFIER AVANT TOUT DÉPÔT DE DOSSIER

Part des bénéficiaires résidant en QPV			
Part des bénéficiaires résidant en QPV ≥ 50%	☐ Oui	☐ Non	☐ Non concerné
Contribution à l'égalité femmes-hommes	☐ Oui	☐ Non	☐ Non concerné
Contribution à l'inter-générationnel	☐ Oui	☐ Non	☐ Non concerné
Période de réalisation de l'action	☐ 1 ^{er} janvier - 31 décembre 2027 ☐ 1 ^{er} septembre 2027 - 30 juin 2028		
Dossier déposé dans le calendrier de l'AAP	☐ Oui	☐ Non	☐ Non concerné
Dossier complet (voir modalités de dépôt p.9)	☐ Oui	☐ Non	☐ Non concerné
Contact préalable avec le ou la correspondant Contrat de Ville pris (nouveaux projets / projets modifiés)	☐ Oui	☐ Non	☐ Non concerné
Si renouvellement : bilan financier et quantitatif déposé sur DAUPHIN et remplir annexe	☐ Oui	☐ Non	☐ Non concerné

2. Critères d'appréciation qualitative

1. Adéquation à un besoin local

ADÉQUATION DU PROJET À UN BESOIN LOCAL ET AUX ORIENTATIONS ET PRIORITÉS DE LA CONVENTION CADRE ET DES PLANS D'ACTIONS TERRITORIAUX DES CAHIERS DE QUARTIER.

2. Lutte contre les discriminations et l'égalité de genre

CONTRIBUTION DU PROJET À LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS, À L'ÉGALITÉ DE GENRE ET AUX DROITS DES FEMMES.

3. Présentation de l'action et de ses objectifs

CLARTÉ DE LA PRÉSENTATION ET ARTICULATION AVEC L'EXISTANT SUR LE QUARTIER.

4. Co-construction

TRAVAIL DE CO-CONSTRUCTION AVEC LA OU LES COMMUNES CONCERNÉES, LES HABITANTS ET TOUT AUTRE ACTEUR OU STRUCTURE IDENTIFIÉ.

5. Partenaires

PARTENARIATS MOBILISÉS SUR LES DIFFÉRENTES ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET.

6. Caractère innovant et/ou expérimental

LE CARACTÈRE INNOVANT ET/OU EXPÉRIMENTAL DU PROJET SERA REGARDÉ AVEC ATTENTION.

7. Adéquation des moyens aux objectifs

MOYENS HUMAINS ET PARTENARIAUX MOBILISÉS, FAISABILITÉ FINANCIÈRE.

8. Recherche de financements complémentaires

MOBILISATION ET RECHERCHE DE FINANCEMENT COMPLÉMENTAIRE, CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (BÉNÉVOLAT, FONDS PROPRES, MÉCÉNAT).

Échange réalisé le :

Avec (nom des référents) :

Pour les demandes en renouvellement, renseigner également le bilan intermédiaire de l'action ci-dessous.
Une fois complété, ce document devra être déposé sur la plateforme pour chaque demande d'action renouvelée.

BILAN INTERMÉDIAIRE DE L'ACTION À RENSEIGNER POUR LES DEMANDES EN RENOUVELLEMENT

Nom de l'association

Intitulé de l'action et numéro DAUPHIN

1. Public bénéficiaire

PRÉCISER LE NOMBRE DE PUBLIC BÉNÉFICIAIRE PAR QPV

Ampère		Libermann	
Centre		Liberté - Bischwiller	
Cité de l'III		Marais	
Cronenbourg		Molkenbronn	
Elsau		Murhof	
Guirbaden		Neuhof / Meinau	
HautePierre		Port du Rhin	
Hohberg		Quartiers Est-Saverne	
Jura-Citadelle		Quartiers Ouest	
Koenigshoffen Est		Risler	
Laiterie		Spach-Rotterdam	
Les Pins-Haguenau		Wihrel	
TOTAL			

2. Préciser le nombre de bénéficiaires par âge et par sexe

Public âgé de 0 - 11 ans	Femmes		Hommes		Total	
Public âgé de 11 - 14 ans	Femmes		Hommes		Total	
Public âgé de 15 - 17 ans	Femmes		Hommes		Total	
Public âgé de 18 - 25 ans	Femmes		Hommes		Total	
Public âgé de 26 - 64 ans	Femmes		Hommes		Total	
Tout public âgé de +65 ans	Femmes		Hommes		Total	
TOTAL	Femmes		Hommes		Total	

3. L'action touche-t-elle un public en établissement scolaire

☐ Oui ☐ Non

PRÉCISER LE PUBLIC SCOLAIRE TOUCHÉ (NOMBRE ET NATURE DES CLASSES) ET LES ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS.

4. Fréquence de l'action

☐ Ponctuelle ☐ Quotidienne ☐ Hebdomadaire ☐ Mensuelle ☐ Autre

5. Nombre d'heures réalisées

6. Personnels affectés directement à l'action

PRÉCISER LE NOMBRE ET LES MISSIONS DES PERSONNES

7. Co-financements

Des co-financements ont-ils été obtenus au titre de l'action ?

☐ Oui ☐ Non

Quels ont été les co-financeurs de l'action ?

- ☐ Commune : *préciser*
- | | |
|---|---|
| ☐ Eurométropole de Strasbourg | ☐ Direction Régionale aux Affaires Culturelles (DRAC) |
| ☐ Collectivité européenne d'Alsace (CeA) | ☐ Agence Régionale de Santé (ARS) |
| ☐ Caisse d'Allocations Familiales (CAF) | ☐ Agence de services et de paiement (adultes-relais, FONJEP...) |
| ☐ Fonds européens | ☐ Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance |
| ☐ Crédits Jeunesse et sports | ☐ Délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité |
| ☐ Autre : <i>préciser</i> <div></div> | |

8. Partenariats

Quels ont été les partenaires de l'action ? Ont-ils été formalisés (convention de partenariat, etc.) ?

Quelles ont été les modalités de mobilisation du public ?

9. Impact de l'action

Quel était le besoin initial et comment y avez-vous répondu ?

Tous les documents permettant de mieux appréhender le bilan de l'action peuvent être joints dans la rubrique « autre pièce » du portail DAUPHIN

Critères d'identification « association de proximité »

Reconnaissance en tant qu'« association de proximité » - Subvention globale annuelle

Document de travail à compléter par le porteur de projet en lien avec les référents du territoire

Ce document accompagne l'échange avec les délégués du préfet et les référents quartier du Contrat de Ville.

Il prépare le dépôt du dossier sur le portail DAUPHIN.

UNE FOIS COMPLÉTÉ, CE DOCUMENT DEVRA ÊTRE DÉPOSÉ SUR LA PLATEFORME POUR CHAQUE DEMANDE.

IDENTIFICATION DE L'ASSOCIATION

Nom de l'association	
N° RNA / SIRET	
Adresse du siège	
Quartier(s) d'intervention	
Nom du/de la président/e	
Contact référent (nom, tél, mail)	
Date de création de l'association	

ÉLÉMENTS BUDGÉTAIRES ET FONCTIONNEMENT

Budget annuel prévisionnel (€)	
Nombre de salarié·es permanent·es (équivalent ETP)	
Nombre de bénévoles actifs	
Nombre d'adhérents	

CRITÈRES DE RECONNAISSANCE « ASSOCIATION DE PROXIMITÉ »

Merci de répondre à chacun des critères ci-dessous. Vos réponses seront examinées par les services de la DDETS.

Critère 1 - Implantation

Association située physiquement au cœur du QPV, ou action limitée à un (ou deux) quartier(s).

Comment votre association répond-elle à ce critère (description, éléments factuels, chiffres) ?

--

Critère 2 - Comptes annuels

Petite structure - comptes annuels : total des charges inférieurs ou égales à 100 000 €.

Comment votre association répond-elle à ce critère (description, éléments factuels, chiffres) ?

Critère 3 - Fonctionnement / Équipe de la structure

Fonctionnement bénévole ou avec au maximum 2 salariés permanents.

Comment votre association répond-elle à ce critère (description, éléments factuels, chiffres) ?

Critère 4 - Ancrage partenarial

Comment votre association répond-elle à ce critère (description, éléments factuels, chiffres) ?

1 - Ancrage partenarial : Co-animation avec le centre social, les écoles ou les associations du QPV.

2 - Gouvernance : Habitantes et habitants acteurs et actrices. Co-construction du projet associatif, bénévolat actif.

3 - Composition du Conseil d'administration (CA) : majoritairement composé de résidents ou d'acteurs du QPV, et mixte, avec une présence équilibrée de femmes et d'hommes.

PIÈCES À JOINDRE

- ☐ Statuts de l'association
- ☐ Composition du bureau et du Conseil d'administration
- ☐ Budget prévisionnel de l'année
- ☐ Compte de résultat de l'exercice précédent (si disponible)
- ☐ RIB

Fait à :		Signature du/de la président/e :	
Le :			

6. Contacts

COMMUNES ET EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG	ÉTAT
SUJETS TRANSVERSAUX / SUPPORTS TECHNIQUES	
EUROMÉTROPOLE DIRECTION DE PROJET POLITIQUE DE LA VILLE Mme Auriane MARTIN Assistante de projets 03 68 98 82 78 - contratdeville@strasbourg.eu Direction de projet Politique de la ville - DPPV Ville et Eurométropole de Strasbourg Centre Administratif - 1 parc de l'Étoile 4ème étage - bureau 470 67076 Strasbourg Cedex	DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'EMPLOI DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS - MISSION VILLE ddets-mission-ville@bas-rhin.gouv.fr Direction départementale de l'emploi du travail et des solidarités - DDETS Mission Ville Cité administrative - 14 rue du Maréchal Juin CS 50016 - 67084 Strasbourg Cedex
CORRESPONDANT·ES DANS LES TERRITOIRES	
QPV GUIRBADEN (BISCHHEIM)	
Mme Anne-Laure HAMELIN Responsable service sport - jeunesse - vie associative - Politique de la ville 03 88 18 01 55 al.hamelin@ville-bischheim.fr	Mme Françoise NASSANY Déléguée du Préfet 06 76 10 43 26 françoise.nassany@bas-rhin.gouv.fr
QPV QUARTIERS OUEST (BISCHHEIM ET SCHILTIGHEIM)	
Mme Clarisse PHAM Cheffe de projet renouvellement urbain et social 07 87 92 26 42 clarisse.pham@strasbourg.eu	Mme Françoise NASSANY Déléguée du Préfet 06 76 10 43 26 françoise.nassany@bas-rhin.gouv.fr
QPV MARAIS (SCHILTIGHEIM)	
Mme Adriana CAVANI-FRANÇOIS Chargée de mission Politique de la ville 06 07 46 49 38 adriana.cavani-francois@ville-schiltigheim.fr	Mme Françoise NASSANY Déléguée du Préfet 06 76 10 43 26 françoise.nassany@bas-rhin.gouv.fr
QPV CENTRE (SCHILTIGHEIM)	
Mme Adriana CAVANI-FRANÇOIS Chargée de mission Politique de la ville 06 07 46 49 38 adriana.cavani-francois@ville-schiltigheim.fr	Mme Françoise NASSANY Déléguée du Préfet 06 76 10 43 26 françoise.nassany@bas-rhin.gouv.fr
QPV LIBERMANN (ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN)	
Mme Christine CHEVALLAY Directrice des solidarités 03 88 66 80 73 c.chevallay@illkirch.eu	Mme Asma KILICOGLU Déléguée du Préfet 06 77 38 19 29 asma.kilicoglu@bas-rhin.gouv.fr

QPV WIHREL (OSTWALD)	
M. Clément LAHEURTE Directeur Général Adjoint des Services 06 81 97 04 59 c.laheurte@ostwald.eu	Mme Mevlüde GÜNDÜZ Déléguee du Préfet 07 88 72 12 08 mevlude.gunduz@bas-rhin.gouv.fr
QPV CITÉ DE L'ILL (STRASBOURG)	
Mme Karen GEIGER Chargée de mission quartier 03 88 45 88 54 karen.geiger@strasbourg.eu	Mme Mevlüde GÜNDÜZ Déléguee du Préfet 07 88 72 12 08 mevlude.gunduz@bas-rhin.gouv.fr
QPV CRONENBOURG (STRASBOURG)	
Mme Véronique JACOB-BOHN Chargée de mission quartier 06 12 79 26 02 veronique.jacob-bohn@strasbourg.eu	M. Jean-Marc KIEFFER Délégué du Préfet 06 18 29 48 87 jean-marc.kieffer@bas-rhin.gouv.fr
QPV HAUTEPIERRE (STRASBOURG)	
M. Raphaël AUBOIS-LIOGIER Chargé de mission quartier 06 73 27 62 60 raphael.aubois-liogier@strasbourg.eu	M. Jean-Marc KIEFFER Délégué du Préfet 06 18 29 48 87 jean-marc.kieffer@bas-rhin.gouv.fr
QPV HOHBERG (STRASBOURG)	
Mme Véronique JACOB-BOHN Chargée de mission quartier 06 12 79 26 02 veronique.jacob-bohn@strasbourg.eu	Mme Mevlüde GÜNDÜZ Déléguee du Préfet 07 88 72 12 08 mevlude.gunduz@bas-rhin.gouv.fr
QPV LAITERIE (STRASBOURG)	
Mme Léa LE THOMAS Chargée de mission quartier 06 71 56 30 76 lea.le-thomas@strasbourg.eu	M. Jean-Marc KIEFFER Délégué du Préfet 06 18 29 48 87 jean-marc.kieffer@bas-rhin.gouv.fr
QPV KOENIGSHOFFEN-EST (STRASBOURG)	
Mme Zoé DAGAULT Chargée de mission quartier 07 89 35 57 65 zoe.dagault@strasbourg.eu	Mme Mevlüde GÜNDÜZ Déléguee du Préfet 07 88 72 12 08 mevlude.gunduz@bas-rhin.gouv.fr
QPV MURHOF (STRASBOURG)	
Mme Christelle LADENBURGER Directrice de Territoire Koenigshoffen-Montagne Verte-Elsau 03 88 10 54 88 christelle.ladenburger@strasbourg.eu	M. Djamel ROUABAA Délégué du Préfet 07 85 40 41 19 djamel.rouabaa@bas-rhin.gouv.fr

QPV MOLKENBRONN (STRASBOURG ET LINGOLSHEIM)	
Pour la ville de Strasbourg Mme Christelle LADENBURGER Directrice de Territoire Koenigshoffen-Montagne Verte-Elsau 03 88 10 54 88 christelle.ladenburger@strasbourg.eu Pour la ville de Lingolsheim M. Nicolas WIESEL Directeur Général des Services 03 88 78 88 92 wieseln@lingolsheim.fr	M. Djamel ROUABAA Délégué du Préfet 07 85 40 41 19 djamel.rouabaa@bas-rhin.gouv.fr
QPV ELSAU (STRASBOURG)	
Mme Christelle LADENBURGER Directrice de Territoire Koenigshoffen-Montagne Verte-Elsau 03 88 10 54 88 christelle.ladenburger@strasbourg.eu	M. Djamel ROUABAA Délégué du Préfet 07 85 40 41 19 djamel.rouabaa@bas-rhin.gouv.fr
QPV MEINAU (STRASBOURG)	
M. Loïk DAMASE Chargé de mission quartier 06 76 32 02 51 loik.damase@strasbourg.eu	Mme Asma KILICOGLU Déléguée du Préfet 06 77 38 19 29 asma.kilicoglu@bas-rhin.gouv.fr
QPV NEUHOF (STRASBOURG)	
Mme Flavie HEUILLARD Chargée de mission quartier 06 73 19 92 44 flavie.heuillard@strasbourg.eu Pour le secteur Polygone Mme Catherine FRANK Cheffe de projet développement social et urbain 06 74 67 63 75 catherine.frank@strasbourg.eu	Mme Asma KILICOGLU Déléguée du Préfet 06 77 38 19 29 asma.kilicoglu@bas-rhin.gouv.fr
QPV PORT DU RHIN (STRASBOURG)	
Mme Valentine SBERRRO Chargée de mission quartier 03 68 98 82 38 valentine.sberro@strasbourg.eu	M. Djamel ROUABAA Délégué du Préfet 07 85 40 41 19 djamel.rouabaa@bas-rhin.gouv.fr
QPV AMPÈRE (STRASBOURG)	
Mme Elisabeth EL GHARBI Chargée de mission quartier 06 47 71 58 18 elisabeth.el-gharbi@strasbourg.eu	M. Djamel ROUABAA Délégué du Préfet 07 85 40 41 19 djamel.rouabaa@bas-rhin.gouv.fr

QPV RISLER (STRASBOURG)	
Mme Elisabeth EL GHARBI Chargée de mission quartier 06 47 71 58 18 elisabeth.el-gharbi@strasbourg.eu	M. Djamel ROUABAA Délégué du Préfet 07 85 40 41 19 djamel.rouabaa@bas-rhin.gouv.fr
QPV SPACH - ROTTERDAM (STRASBOURG)	
Mme Elodie SEGURA Chargée de mission quartier 03 68 98 91 33 elodie.segura@strasbourg.eu	Mme Françoise NASSANY Déléguee du Préfet 06 76 10 43 26 francoise.nassany@bas-rhin.gouv.fr
QPV JURA - CITADELLE (STRASBOURG)	
Mme Pauline LEVAIN Chargée de mission quartier 03 68 98 91 39 pauline.levain@strasbourg.eu	Mme Françoise NASSANY Déléguee du Préfet 06 76 10 43 26 francoise.nassany@bas-rhin.gouv.fr

COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE
DÉLÉGATION TERRITORIALE EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG M. Mehdi EPLE Référént de la Politique de la ville 03 69 33 20 97 - 06 15 58 46 76 mehdi.eple@alsace.eu
RÉGION GRAND EST
MAISON DE LA RÉGION DE STRASBOURG M. Maxime CORMERAIS Développeur de projet de territoire 03 88 15 38 99 maxime.cormerais@grandest.fr
CAF DU BAS-RHIN
DIRECTION DE L' ACTION TERRITORIALE Mme Nadia GANGLOFF Référénte dispositifs 03 88 37 76 11 nadia.gangloff@caf67.caf.fr

7. Annexes

Annexe 1 : Priorités de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) dans le cadre du Contrat de ville 2024-2030

Annexe 2 : Prendre en compte l'égalité femmes-hommes / filles-garçons dans les projets : *les questions à se poser et les ressources*

ANNEXE 1 : PRIORITÉS DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE (CEA) DANS LE CADRE DU CONTRAT DE VILLE 2024-2030

AXE 1 : « GRANDIR ET S'EMANCIPER » - éducation, culture, jeunesse, parentalité

- 1.1 Favoriser la réussite éducative (dont accompagnement à la scolarité, projets culturels, prévention du décrochage scolaire)
- 1.2 Accompagner les parents dans leur rôle éducatif et dans les relations à l'école (la responsabilité familiale)
- 1.3 Soutenir le développement affectif, intellectuel, social de l'enfant et particulièrement les enfants de l'aide sociale à l'enfance
- 1.4 Favoriser l'émancipation et l'autonomie des jeunes et des femmes (dont l'accès aux activités sportives, sensibilisation à la citoyenneté, gérer un budget)
- 1.5 Lutter contre toute forme de discrimination pour une meilleure acceptation de la différence (grossophobie, discrimination religieuse, sexuelle, ethnique...)

AXE 2 : « PRENDRE SOIN » de soi et des autres - sport et santé, détresse alimentaire, isolement des aînés

- 2.1 Faciliter l'accès à une alimentation saine et la promouvoir (manger)
- 2.2 Lutter contre l'isolement et favoriser la socialisation des personnes âgées
- 2.3 Développer la pratique sportive (bien bouger)

AXE 3 : « S'INSERER » - apprentissage du français, retour à l'emploi

- 3.1 Développer les parcours de formation et d'insertion pour les publics fragiles
- 3.2 Soutenir l'apprentissage et la maîtrise de la langue française

ANNEXE 2 : PRENDRE EN COMPTE L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES / FILLES-GARÇONS DANS LES PROJETS - *Les questions à se poser !*

L'intégration de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les projets ne consiste pas uniquement à rechercher une participation équilibrée des femmes et des hommes. Elle suppose de s'interroger, à chaque étape du projet, sur les besoins des publics, les éventuels freins à la participation, les représentations véhiculées par les actions et les effets produits sur les inégalités. Aucun projet déposé à l'appel à projets du Contrat de Ville n'est neutre vis-à-vis de cet enjeu.

Le tableau ci-dessous présente **les questions clés à se poser et des pistes d'actions** à mettre en œuvre à chaque étape de rédaction et de suivi de votre projet.

-  Sur le portail DAUPHIN, **vous devez cocher une seule thématique pour qualifier votre projet.** Si l'égalité femmes-hommes est l'objectif principal de votre action, cocher « lutte contre les discriminations ». Si c'est un objectif secondaire, cochez la thématique globale de l'action.
-  On parle de mixité à partir d'une présence d'au moins 30% de femmes ou d'hommes. Mixité ou non-mixité, l'important est de se questionner sur la portée transformatrice de l'action : **une action qui ne cible que des femmes n'est pas automatiquement en faveur de l'égalité femmes hommes si elle reproduit des stéréotypes.**
-  La désignation d'un-e **réfèrent-e harcèlement sexuel et agissement sexiste est obligatoire** dans les structures disposant d'un comité social et économique (CSE), soit de 11 salarié-es ou plus.

ÉTAPES DU PROJET	QUESTIONS À SE POSER	COMMENT Y RÉPONDRE	RUBRIQUE FORMULAIRE CERFA
DIAGNOSTIC - état des lieux de la problématique de départ à résoudre. C'est expliquer les raisons de la mise en place d'un projet en partant de l'existence d'un besoin	Le projet s'appuie-t-il sur des éléments de constat chiffrés ? Observez-vous des situations et pratiques différenciées entre femmes et hommes ? Identifiez-vous des causes et des conséquences à ces situations différenciées ?	Données quantitatives : statistiques nationales, locales – ex : <i>taux de participation des femmes à une activité</i> Données qualitatives : partage d'observations du terrain, de besoins exprimés par les habitantes et habitants	Objectifs Description
OBJECTIFS - les changements que veut produire votre projet, pour résoudre la problématique de départ	Les objectifs répondent-ils aux besoins identifiés aussi bien des femmes que des hommes ?	A minima prévoir un sous-objectif d'égalité – ex : <i>garantir la mixité, déconstruire les stéréotypes, favoriser un accès équitable à une activité, améliorer les conditions de vie</i>	Objectifs
ACTIONS - des activités qui vont tendre à la résolution de la problématique de départ	Le projet prévoit-il des actions pour favoriser une participation équilibrée des femmes et des hommes ?	La composition du groupe de bénéficiaires : avoir une approche stratégique et justifiée de la mixité et de la non-mixité pour rééquilibrer des situations différenciées ; attirer des hommes et des femmes dans des activités sur des sujets dont ils et elles se tiennent souvent éloignés (<i>pour les femmes : sports, prise de décision, formation ; pour les hommes : parentalité, santé, nutrition, FLE, sorties culturelles</i>)	Description
	Le projet prévoit-il des actions pour déconstruire des stéréotypes ?	Le non-renforcement des stéréotypes : action de valorisation de rôle modèle de femmes et d'hommes dans des secteurs où ils sont peu présents, visuels et sémantique des supports de communication	
	Le projet prévoit-il des actions pour prévenir des comportements excluants envers les hommes ou les femmes ?	Une vigilance à toutes les étapes de l'action : équilibre dans les prises de parole et de décisions, communication non stéréotypée, prévention des violences sexuelles et sexistes	

ÉTAPES DU PROJET	QUESTIONS À SE POSER	COMMENT Y RÉPONDRE	RUBRIQUE FORMULAIRE CERFA
MOBILISATION DES PUBLICS	Des freins spécifiques à la participation des femmes et/ou des hommes sont-ils identifiés ? Des moyens sont-ils prévus pour contourner ces freins ? Y-a-t-il des stratégies différenciées de mobilisation en fonction de la typologie des publics ?	Communication (visuels, sémantique) et outils/medium utilisés lors des activités (livres, films...) sans stéréotype Tarification spécifique et accessibilité des espaces Horaires et modes de garde Thématiques variées pour inclure le plus de monde possible Composition des équipes et partenaires spécifiques pour aller-vers le-s public-s sous-représenté-s	Description Bénéficiaires - <i>uniquement les caractéristiques d'âge et de sexe</i>
ÉQUIPE - équipe projet et équipe de gouvernance (direction, salariés, bénévoles)	Ceux/celles qui réalisent l'action possèdent-ils des compétences/des outils en matière d'égalité femmes hommes ? Est-il envisagé une formation sur l'égalité femmes hommes ?	Les compétences de l'équipe : formations spécifiques (<i>prévention violences sexuelles et sexistes, communication non stéréotypée...</i>), partenariat avec des associations spécialisées	Moyens matériels et humains
	La mixité femmes hommes est-elle assurée dans l'équipe projet et dans la gouvernance (CA, direction) de la structure ?	La composition de l'équipe : la répartition femmes/hommes en fonction des missions et des publics visés ; réfléchir à la mixité ou à la non-mixité selon ce qui est le plus adapté pour toucher les publics éloignés	
	Est-ce que l'engagement en faveur de l'égalité femmes-hommes est porté explicitement par la structure porteuse de projet (statuts, valeurs, formation du CA/ bénévoles/équipe) ?	Rendre visible l'engagement de la structure : le retranscrire dans les statuts, dans le rapport d'activités annuel ; rejoindre des réseaux d'associations engagées ; rendre systématique la formation des bénévoles, des salariés, du CA à ces enjeux	
ÉVALUATION - permet d'estimer les effets du projet sur la problématique de départ, de mesurer la réussite du projet et d'en améliorer la portée	Un outil de collecte des données concernant les bénéficiaires par sexe, par âge est-il prévu ?	Un indicateur de répartition et d'évolution des bénéficiaires selon le sexe et le croisement avec d'autres variables (âge, origine sociale, situation familiale, ...)	Évaluation
	Des indicateurs autres que le décompte femmes-hommes sont-ils proposés ?	Des indicateurs qualitatifs sur les effets du projet sur la base de retours d'expérience, de verbatim des participantes et participants Des indicateurs pour rendre visible les efforts faits par la structure pour intégrer la dimension égalité : déroulement des activités, communication, formation et recrutement, partenariats...	

Prendre en compte l'égalité femmes-hommes / filles-garçons dans les projets - Les ressources !

LES DONNÉES CHIFFRÉES

- INSEE, Femmes et hommes, l'égalité en question, mars 2025 : L'essentiel des données et des études de l'Insee sur l'égalité entre les femmes et les hommes disponible sur le [site de l'INSEE ici](#)
- SIG, l'essentiel des données statistiques pour chaque QPV de l'Eurométropole [disponible ici](#)
- Observation territoriale de l'égalité femmes-hommes au sein des QPV de l'Eurométropole, 2021, disponible sur la page strasbourg.eu/genre-et-ville

L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES EN POLITIQUE DE LA VILLE

- Réseau National des Centres de Ressources Politique de la Ville, Groupe de travail égalité femmes-hommes, La prise en compte de l'égalité femmes-hommes dans les contrats de ville Engagements quartiers 2030, novembre 2025, [disponible ici](#)
- Villes au Carré, L'égalité femmes-hommes : comment la favoriser dans les quartiers prioritaires FOCUS # 1. Centre Val de Loire, juillet 2018 : une grille d'auto évaluation et un exemple concret de projet d'un CSC retravailler en 10 étapes, [disponible ici](#)
- Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville (ORIV) Grand Est, 2026, webinaire « L'égalité femmes hommes dans les quartiers prioritaires », [à visionner ici](#)
- Villes et territoires, 2020, guide méthodologique « Comment intégrer le souci de l'égalité femmes-hommes dans vos actions en Politique de la Ville », [disponible ici](#)

LES STRUCTURES RESSOURCES

Retrouvez l'ensemble des structures ressources de l'Eurométropole de Strasbourg dans le domaine de l'égalité femmes-hommes et des droits des femmes sur la page <https://www.strasbourg.eu/associations-feministes-strasbourgeoises>